

Le Brulaisien



Sommaire :

Editorial	2
Vie communale et intercommunale	3
Vie Citoyenne	9
Ils font Les Brulais	11
Vie associative	14
Infos générales et pratiques	15
Une page d'histoire	17
Urbanisme	18
Etat civil	19
Numéros utiles	20

EDITORIAL

Chères Brulaisiennes, Chers Brulaisiens,

En ce début d'année, à défaut de n'avoir pu vous les présenter de vive voix à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux, permettez-moi de vous souhaiter à toutes et tous une bonne et heureuse année 2022, déjà bien entamée.



Le contexte actuel reste encore fortement perturbé par la pandémie. La vaccination déployée sur 2021 aura certes permis d'en limiter les conséquences, notamment sur les plus vulnérables d'entre nous, mais avouons que nous attendions davantage...

En attendant, gardons espoir, la vie continue. Nous avons la chance de vivre dans une région dynamique et attractive. Notre commune, si éloignée, soit-elle, des villes et des axes routiers et ferroviaires, continue d'attirer de nouveaux ménages en quête d'espace, de tranquillité, à des prix encore raisonnables. Ces nouveaux habitants rajeunissent nos hameaux et revitalisent notre patrimoine. Ils sont les bienvenus.

Aujourd'hui, les maisons disponibles se raréfient. C'est une des raisons pour laquelle la municipalité a décidé, il y a un an, de lancer une « carte communale », document administratif définissant les zones constructibles dans le bourg et quelques hameaux dûment sélectionnés. Parallèlement, une réserve foncière est en cours de constitution. Elle permettra de proposer demain des terrains viabilisés à la vente.

Nous sommes officiellement 555 habitants au 1^{er} janvier 2022 (source INSEE) et ambitionnons de franchir raisonnablement la barre des 700 dans les 10 ans à venir. C'est à cette condition que nous maintiendrons notre vitalité, notre école et notre commerce, en prenant garde de ne pas pénaliser notre activité économique première, l'agriculture.

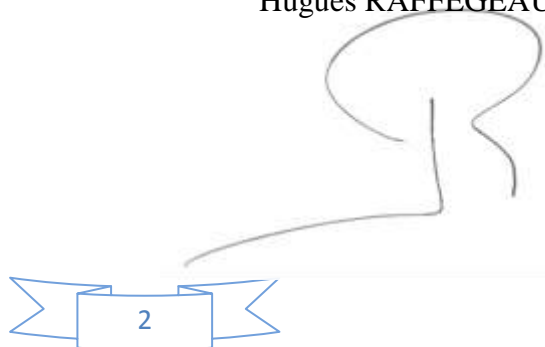
2022 verra naître les premières concrétisations de la mandature. Ce sera aussi une année électorale bien remplie avec deux scrutins nationaux : l'élection présidentielle et les élections législatives.

Vous trouvez dans ce bulletin une rétrospective de ce qui a jalonné la vie communale sur 2021, ainsi que les projets municipaux en cours, quelques informations générales et pratiques et enfin un focus cette année sur quelques concitoyens œuvrant dans le domaine de la santé, un secteur d'activité soumis à rude épreuve depuis près de deux années.

Je terminerai mon propos en remerciant nos agents, Anne-Sophie, Didier et Jean-Louis pour leur engagement et leur dévouement au service de tous. Je remercie aussi chaleureusement les quatre adjoints, les élus et nos fidèles bénévoles, tant pour leurs idées, que leur disponibilité et leur participation dans les commissions et autres manifestations au service de l'intérêt général.

Bonne lecture.

Hugues RAFFEGEAU



VIE MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

Plusieurs actions concrétisées en 2021...

- 5 mars : livraison d'un tracteur et divers équipements pour faciliter le travail de Didier et entretenir les accotements des routes communales. Un investissement de 54.509 € HT subventionné à 50% par VHBC.
- 26 mars : acquisition de 4 parcelles cadastrales d'une superficie de 1510 m² autour de l'école dans le but de constituer une unité foncière à viabiliser.
- Mi-avril : démolition d'une ruine dans le virage de l'Irvouie pour sécuriser la voirie.
- Mai : création d'une ouverture dans l'atelier technique en vue d'y remiser le tracteur en sécurité. Un investissement de 5.207 € HT subventionné à 50% par VHBC.
- 26 mai : signature d'un échange sans soulte d'une parcelle de 300 m² avec le GAEC Le Prieuré dans le but d'agrandir la place Saint Etienne.
- Fin mai : entretien annuel du réseau de voirie communale par la technique du point à temps automatique (PATA). Une dépense de fonctionnement de 5.520 € HT.
- Juin : installation d'une pergola sur la terrasse du commerce du village. Un investissement de 8.204 € HT subventionné à 50% par VHBC.
- Août : chantier de terrassement sur les lagunes pour créer, d'un côté un chemin empierré permettant l'accès au puisard par un camion-vidangeur et de l'autre, un chemin engazonné facilitant l'entretien du terrain et la pose d'un grillage. Le site est désormais entièrement clôturé. Rappelons qu'il est interdit au public. L'investissement s'élève à 12.626 € HT pour le terrassement et 4.885 € HT pour la clôture.
- Septembre : finalisation du plan d'adressage communal par la distribution de 54 plaques numérotées. Chaque habitant dispose désormais d'un numéro d'adresse géolocalisé, facilitant les livraisons et surtout la rapidité d'intervention des secours.
- 16 septembre : cartographie du réseau routier communal en partenariat avec la Société d'Aménagement et de Développement d'Ille-et-Vilaine (SADIV). Le but de cette étude étant d'avoir un diagnostic de l'état du réseau, permettant ensuite d'établir un ordonnancement des travaux et de négocier un marché pluriannuel. La prestation s'élève à 9.343 € HT, cartographie et assistance à maîtrise d'ouvrage.



- Novembre : entretien de la voirie communale, curage de 5440 ml de fossés et arasement de 5183 ml d'accotements. Une dépense de fonctionnement de 5.971 € HT.
- 2 décembre : acquisition d'une parcelle de 825 m² entre la salle des fêtes et le plateau multisports dans le but de créer un accès à la future salle citoyenne et associative.
- Décembre : fermeture du préau de l'ancienne mairie, dépôt d'ordures en tout genre. Cette opération offrira la possibilité aux locataires d'avoir un local de rangement fermé. Un investissement de 4.571 € HT.

... et autant de projets pour 2022

- Acquisition de 7 parcelles autour de l'école permettant de finaliser une première zone constructible de 4.200 m² (délibérations des 8 décembre 2020, 23 mars 2021 et 8 février 2022).
- Acquisition d'une parcelle de 1.855 m² en sortie du bourg face à la route de Saint-Séglin en vue de créer une seconde zone constructible (délibération du 17 décembre 2021). Cette acquisition, comme les précédentes, feront l'objet de permis d'aménager.
- Antenne relais 4G (Orange et Free) : après l'installation du mât en avril dernier, la mise en service est programmée courant mai.
- Radar pédagogique : la municipalité a décidé de faire l'acquisition d'un radar pédagogique mobile pour un montant de 1.823 € HT (délibération du 17 décembre 2021). Il sera installé dans un premier temps rue de l'Aff. Outre le fait d'indiquer la vitesse, il permettra d'enregistrer la fréquentation et les vitesses à heures données. Par cette acquisition, la municipalité prône la prévention mais, si des vitesses anormalement élevées étaient enregistrées, elle prendra les dispositions qui s'imposent.
- Agrandissement de la place Saint-Etienne.
- Marquage au sol dans le lotissement de la Vigne : suite à quelques litiges de voisinage, la municipalité a décidé de procéder au marquage au sol de 28 places de parking (délibération du 17 décembre 2021).
- Aire de jeux pour les enfants : un projet à l'étude par les commissions travaux et enfance-jeunesse.
- Extension du dernier commerce : une étude de faisabilité est en cours. Elle sera présentée très prochainement aux élus pour débattre.
- Hangar Damoux : en vue de libérer l'espace devant la future salle, nous envisageons, avec la participation de toute personne volontaire, de démolir le reste de l'ancienne menuiserie. Les matériaux réutilisables seront réemployés pour créer une extension de l'atelier technique. Si vous souhaitez apporter votre contribution, faites-vous connaître à la mairie.



Construction d'une salle citoyenne et associative

Présenté dans la Gazette n°9 de mai dernier, le projet suit son cours, tout en ayant pris quatre mois de retard sur le calendrier initial. Dans la période actuelle où les recrutements des entreprises peinent à suivre leurs carnets de commande, nous avons reçu peu d'offres, à tel point, que nous avons dû relancer le marché. Au final, nous avons malgré tout, réussi à trouver huit entreprises.

Initialement budgétés à 270.700 € HT (hors maîtrise d'œuvre et études), les travaux s'élèveront finalement à 345.326,83 €, soit une plus-value de près de 75.000 €. Parallèlement, nous avons sollicité et obtenu trois accords de subventions auprès de l'Etat et la Région Bretagne pour un montant de 169.682 €. Une autre demande de subventions est en cours de sollicitation auprès du Fonds Départemental de Solidarité (Département d'Ille-et-Vilaine). Sous réserve de confirmation de cette dernière, il restera 76.187,49 € à charge de la commune, soit 20% de l'investissement (voir tableau ci-dessous).

Rappelons que le projet englobe la construction d'une salle multifonctions de 70 m², un bar reliant les deux salles, une terrasse extérieure exposée sud, l'isolation de la verrière en polycarbonate entre la cuisine et la salle polyvalente et enfin l'installation d'une pompe à chaleur permettant de chauffer les deux salles, ceci dans le but d'atténuer la facture énergétique.

Investissements		Financements	
Maîtrise d'œuvre et études	34.395,00 €	Etat DETR	86.024,94 €
Terrassement gros œuvre – Vignon Guipry-M.	127.500,00 €	Etat DSIL	13.280,00 €
Charpente bois – Dubois Sixt-sur-Aff	39.312,52 €	Région Bretagne	70.377,00 €
Couverture métallique – Feratte Guignen	27.637,48 €	Département FST	133.852,40 €
Menuiseries extérieures – Arimus Goven	27.587,80 €	Autofinancement	76.187,49 €
Menuiseries intérieures – Auguin Guichen	26.364,40 €		
Electricité – Rannou Chavagne	30.220,54 €		
Chauffage ventilation – ATS Trémuson	53.671,09 €		
Flocage – Bretisol St Gilles	12.033,00 €		
TOTAL	379.721,83 €	TOTAL	379.721,83 €



Perspective extérieure vue du plateau multi-sports

Perspective intérieure en mode conseil municipal



La carte communale

Abordé dans la précédente édition de janvier 2021, l'élaboration de la carte communale a depuis été votée à l'unanimité en conseil municipal (délibération du 16 février 2021).

Créée par la loi "Solidarité et Renouveau Urbain" de 2000, ce document d'urbanisme simple est destiné aux petites communes. Ses enjeux sont limités. L'objectif principal est de maîtriser le développement urbain par le contrôle des espaces constructibles en établissant un "plan de zonage", délimitant des secteurs où les constructions seront autorisées avec des autorisations de construire.

POURQUOI UNE CARTE COMMUNALE ?

Stratégique...

• Pour fixer les orientations en matière d'équipements, de logements, d'objectifs démographiques (700 habitants dans les 10 ans à venir)...

• Pour maîtriser le développement du territoire communal et éviter le mitage des espaces naturels et agricoles en délimitant les zones constructibles.

...opérationnel...

• Pour pouvoir délivrer les permis de construire au nom de la commune et sur tous les secteurs qui seront délimités en zone constructible.

• Pour donner de fait au maire la compétence pour statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme.

...et juridique.

Le contenu de la Carte communale est réglementé aussi bien d'un point de vue des pièces qui la compose que de leur contenu par le code de l'urbanisme.

LE CONTENU DE LA CARTE COMMUNALE

- Un état des lieux de la commune
- La définition des objectifs et du projet dans tous les domaines de la vie quotidienne : logement, activités économiques, déplacements, équipements publics, cadre de vie, environnement et patrimoine,... dans un souci de durabilité et de préservation des ressources dans le respect des réglementations fixées (Schéma de Cohérence Territoriale, programme local de l'habitat...)
- **Le zonage comprenant les zones constructibles et Les zones non-constructibles** en compatibilité avec le "Schéma de Cohérence territoriale" (SCOT), le programme local de l'habitat ...
- Les annexes apportant des informations sur les contraintes telles que les servitudes d'utilité publiques, les plans des réseaux, les obligations en matière de sécurité incendie...



Membres de la commission urbanisme avec Mme Hardy, 1^{ère} à gauche et Mme Bouguet-Jégou, secrétaire en charge de l'urbanisme

2 années de procédure :



QU'EST-CE QUI VA CHANGER ?

Pour la commune :

- Éviter les difficultés d'interprétation relatives aux demandes d'urbanismes,
- Dans un cadre juridique stricte prévenir les litiges ou les contentieux pour un refus de permis de construire.

Pour les habitants :

- Connaître leurs droits en ayant connaissance de la délimitation du zonage constructible,
- Garantir une plus grande équité de traitement de leurs demandes.

LA CONCERTATION DES HABITANTS

Comment participer à l'élaboration de la Carte communale ?

L'avenir de notre commune se construit avec ses habitants, n'hésitez pas à vous exprimer par courrier ou courriel à adresser à la Mairie

→ **Le 24 février 2022 à 20h00, salle polyvalente, vous êtes invités à participer à la présentation du projet à l'occasion d'une réunion publique.**

Brèves municipales

Démission d'un conseiller municipal

Par courrier reçu en mairie le 31 mai 2021, Mme Marine Corblin élue en 3ème position à égalité aux dernières municipales sur la liste « Rassemblons-nous pour Les Brulais » a présenté sa démission. Une demande acceptée par le maire et ensuite le préfet. Heureuse maman d'une petite Mila, nous lui souhaitons bon vent ! Malheureusement, dans les communes de moins de 1000 habitants, elle ne pourra être remplacée.

Promotion du secrétaire de mairie

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques a promis diverses mesures pour revaloriser la fonction de secrétaire de mairie. À commencer par un changement d'appellation : ils seront désormais désignés comme « secrétaires généraux de mairie ». Un nouveau vocable visant à intégrer les difficultés de ce métier méconnu pourtant stratégique pour les petites communes et attirer de nouveaux talents sur ces postes. Ce changement de nom sera suivi par d'autres orientations (revalorisations salariales) ouvrant à de nouvelles perspectives de carrière.

Cela concerne directement notre très méritant et incontournable agent de service public municipal, M. Jean-Louis Méhat. Bras droit du maire, cette disposition officialise et confirme officiellement la place centrale qu'il occupe et qu'il exerce avec brio et conscience au sein de notre commune. Nous lui adressons nos plus vives félicitations pour cette promotion méritée.



Cimetière

Réjouissons-nous tout d'abord de l'entretien irréprochable de notre cimetière. Merci Didier.

Rappelons aussi qu'un travail important avait été réalisé sous la précédente mandature par M. Hervé Roche, notamment, pour mettre à jour le fichier des concessions funéraires. Ces dernières sont des emplacements (caveaux, tombes) dont l'usage (et non le terrain) est mis à disposition pour une durée le plus souvent déterminée (30 ans ou 50 ans). Lorsqu'elle arrive à échéance, si elle n'est pas renouvelée, la mairie la reprend au bout de deux années suivant l'échéance. Des petits panneaux ont ainsi été apposés auprès des emplacements concernés. Les tarifs sont de 81€ pour une durée de 30 ans et 150 € pour 50 ans.

Scrutins 2022 et liste électorale

Cette année, nous réélisons notre Président de la République et nos Députés. Les dates des élections sont arrêtées comme suit :

- Election présidentielle :
 - o 1^{er} tour le dimanche 10 avril
 - o 2nd tour le dimanche 24 avril
 - o Date limite d'inscription sur les listes électorales le vendredi 4 mars
- Elections législatives :
 - o 1^{er} tour le dimanche 12 juin
 - o 2nd tour le dimanche 19 juin
 - o Date limite d'inscription sur les listes électorales le vendredi 6 mai

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de la commune, en vous présentant à la mairie ou en allant sur le site internet de la commune ou sur le site Service-Public.fr. Dans les deux cas, vous devrez fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Conseil municipal des jeunes

Après une première réunion décevante à laquelle seulement 4 jeunes se sont déplacés, nous relançons un ultime appel à candidature auprès des jeunes de 10 à 14 ans pour constituer le conseil municipal des jeunes brulaisiens. Rappelons qu'il a pour objectif d'apprendre à se connaître, de porter des initiatives, et de faire des propositions d'actions dans des domaines aussi variés que la citoyenneté, le transport, la culture, les loisirs, l'environnement... Inscriptions à la mairie.

VHBC : de nouveaux fonds vers le bassin de vie de Val d'Anast

Créée en 2014 par la fusion des communautés de communes du canton de Guichen (ACSOR) et de Maure-de-Bretagne (Maure-de-Bretagne Communauté) auxquelles sont venues se greffer les communes de Guipry (devenue Guipry-Messac en janvier 2016), Lohéac et Saint-Malo-de-Phily, la communauté de communes Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) regroupe près de 44.000 habitants répartis sur 18 communes et 3 bassins de vie : Guichen, Guipry-Messac et Val d'Anast.



Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) de janvier 2021 a mis en lumière un déficit des crédits de fonctionnement et plus encore d'investissement, ramenés à l'habitant, en direction de notre bassin de vie. Suite à ce débat, à l'initiative du maire de Val d'Anast, les 8 maires du secteur se sont alors réunis pour porter ce constat à l'attention des 52 élus communautaires dont le Président. Ce dernier s'est alors engagé à soumettre nos demandes au vote des élus dans le courant de l'année.

Précisons que le bassin de vie de Val d'Anast concentre 20% de la population de VHBC et jouit d'une représentativité de 13 voix au conseil (dont une pour Les Brulais) sur 52. Nul besoin de préciser que l'union est salubre...

Ces demandes, quelles étaient-elles ?

1. Revalorisation de la dotation de solidarité communautaire

Toutes les communes en perçoivent mais nos communes étaient lésées par une clé de répartition pénalisant les communes fréquentant les équipements communautaires déficitaires par nature. Le Chorus en ce qui nous concernait.

En supprimant ce critère dit « de fréquentation », la dotation annuelle pour la commune de Les Brulais fut ainsi revalorisée de 15.442 € à 20.096 € en 2021, soit une revalorisation annuelle de près de 5.000 € de nos recettes annuelles de fonctionnement.

2. Nouvelles subventions d'investissements

Sous la précédente mandature, les maires des 5 « petites communes » dont Les Brulais font partie (moins de 1000 habitants) avaient déjà négocié une enveloppe de 80.000 € chacun permettant de co-financer des investissements à hauteur de 50% sur la période 2018 à 2022, à raison de 16.000 €/an. Nous avons obtenu la reconduction de ces crédits pour 2023 et 2024 dans les mêmes conditions (16.000 €/ commune/an).

A cette enveloppe, viendra s'ajouter une quote-part d'un budget de 1.400.000 € fléché en direction de notre bassin de vie sur la période 2022 à 2024 dans le but de rééquilibrer les aides à l'habitant entre les trois bassins de vie. Les 5 « petites communes » bénéficieront ainsi chacune de 96.000 €. Cette nouvelle aide sera spécifiquement dédiée à des investissements concourant à un objectif d'accueil de population nouvelle et permettra de proposer demain des terrains viabilisés à des prix compétitifs.

3. Perception des taxes d'aménagement sur les Zones d'Activité Communautaires (ZAC)

VHBC entretient et gère quinze ZAC sur le territoire. La plus proche de nous, malheureusement pas la plus dynamique, étant la zone de Bellevue à Val d'Anast. Ces zones permettent d'attirer des entreprises, donc de l'emploi et sont également source de recettes fiscales : CFE, taxe foncière et taxe d'aménagement.

Nous avons relevé que les recettes fiscales étaient intégralement perçues par les communes où étaient localisées les ZAC alors que les charges étaient mutualisées sur la communauté de communes. Un « deux poids, deux mesures » en partie rétabli puisque désormais, les communes bénéficiaires reverseront 80% des taxes d'aménagement qu'elles perçoivent sur ces ZAC à VHBC.

VIE CITOYENNE

Repas des aînés

Vendredi 26 novembre, dans une ambiance conviviale, une cinquantaine d'aînés âgés de 65 ans et plus (inscrits sur les listes électorales) ont répondu présents à l'invitation du Comité Consultatif d'Action Sociale (CCAS) pour le traditionnel repas de fin d'année. Une dizaine d'élus et les 3 agents communaux complétaient l'assemblée.

Le repas a été préparé par la cuisine de Jeannot à Saint-Séglin, servi par Lydia du Café des Iles assistée de quelques bénévoles et animé avec entrain par le chansonnier Jean-Claude Lécuyer, alias le Petit Fermier.

Ont été mis à l'honneur les doyens de la journée présents : Madame Simone Bourel, 91 ans et Monsieur Louis Denier, 88 ans ainsi que Monsieur Robert Maleuvre, ancien adjoint au maire et cheville ouvrière du CCAS pendant 25 années.

Les deux doyens de la commune, Madame Marie Jan et Monsieur Jean Richard, âgés tous les deux de 97 ans et cinq autres aînés dans l'impossibilité de se rendre au repas se sont vu remettre un panier garni préparé par Lydia.



Commémorations

La cérémonie cantonale de commémoration de la victoire du 8 mai 1945 prévue à Les Brulais a une nouvelle fois été reportée.

Les anciens combattants de Comblessac et ceux de Les Brulais désormais réunis en une même association se sont rassemblés les 8 mai, 11 novembre et 5 décembre.

Animation jeunesse

Ça bouge dans le bourg !

Le service jeunesse Léo Lagrange de Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC) a organisé une journée d'animation pour les adolescents, en partenariat avec le service info jeunes de VHBC. L'évènement avait pour objectif de créer du lien entre les jeunes des différentes communes. Il s'est déroulé le samedi 13 novembre 2021 dans la salle polyvalente. Une vingtaine de jeunes de la commune et des communes environnantes ont pu s'essayer au mixage avec le DJ Frashh et à la jonglerie avec l'école du cirque en piste. Un goûter leur a été offert pour clôturer ce moment.



Bons d'achats pour les nouveaux nés

En l'absence de cérémonie des vœux au cours de laquelle la municipalité offre traditionnellement un souvenir aux parents ayant eu un enfant dans l'année, la municipalité a remis à chaque famille un bon d'achat d'une valeur de 25 €.

Opérations Vaccimobile / Vaccibus

Les 25 février et 25 mars 2021, à l'initiative du sous-préfet, 25 brulaisiens âgés de 75 ans et plus ont pu bénéficier de la vaccination et du rappel (Cf article Gazette n°9).

Tout dernièrement, le 20 janvier, en coordination avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le SDIS, la mairie a organisé une nouvelle journée de vaccination. Ce sont quelques 79 personnes qui ont pu bénéficier, ou de la vaccination, ou d'un deuxième ou troisième rappel.

Nous remercions les services de l'Etat (Sous-préfecture et ARS) et du Département (SDIS) pour ce service au plus près des habitants.



Ils nous ont quittés en 2021

Connus et reconnus pour leur dévouement pour la commune et la nation, deux figures locales nous ont quittés en 2021.



Anna Ropert

Anna Ropert est née le 23 décembre 1926 à la ferme de Treslebois à Les Brulais. Après des études brillantes dans le secondaire, elle est titulaire d'un diplôme l'autorisant à enseigner dans les écoles primaires de la République. Pendant quarante-deux ans, elle a enseigné à des centaines d'enfants. En 1987, elle prend sa retraite et se retire dans sa commune natale. Elle accompagne alors les enfants en difficulté scolaire, les personnes en fin de vie en préparant les offices religieux, tout cela dans la discrétion. Elle a aussi dirigé la chorale de l'église Saint-Etienne pour diverses cérémonies. En 2017, le conseil municipal lui a attribué le titre de Citoyenne d'honneur. Son humilité était reconnue par tous. Un dernier hommage lui a été rendu le 14 mai 2021 lors de la cérémonie religieuse qui s'est tenue dans l'église de Les Brulais.

Joseph Rouxel

Joseph Rouxel est décédé le vendredi 12 novembre 2021 à l'âge de 87 ans. Membre actif de la section des anciens combattants de Les Brulais, il était un des derniers appelés du contingent à avoir servi pendant la guerre d'Algérie. Comme plusieurs jeunes de la commune, il a été plongé avec courage dans ce conflit sans nom, le plus âpre de la décolonisation. Interrogé en 2016 par l'équipe du bulletin municipal, il témoignera des souffrances dues à l'éloignement de ses proches et à la dureté d'un engagement quotidien éprouvant. En 1957, fier d'avoir servi la France durant 18 mois, il retrouve sa famille et sa terre natale. Il travaillera durant de longues années dans plusieurs exploitations agricoles avant de fonder un foyer au lieu-dit Penhouët. Les témoignages sont unanimes : Joseph était toujours de bonne humeur, jovial et il aimait rendre service.



ILS FONT LES BRULAIS

Dans la précédente édition, nous vous présentions les jeunes entrepreneurs sur la commune. Cette année, vu les circonstances actuelles, le comité de rédaction vous propose de mettre en lumière nos concitoyens exerçant des métiers en lien avec la santé et le service à la personne.



Anthony, ambulancier

Malgré la Covid 19, je continue mon travail comme je le faisais avant tout cela, sauf que je porte le masque et que je désinfecte après chaque patient. Il y a des transports de personnes positives alors on prend toutes les précautions nécessaires. Je fais attention car on est en première ligne. Je porte le masque pour protéger les autres donc je demande aux patients de bien le porter pour me protéger.

Betty, aide-soignante

J'exerce au CHU de Rennes. On est passé de l'angoisse d'une épidémie inconnue à la gestion d'une épidémie inquiétante. Il est nécessaire pour nous soignant de bien respecter les règles d'hygiène et de distanciation dans nos milieux professionnels et privés afin de nous protéger.



Cela fait maintenant deux ans que la pandémie est là avec des mesures en demi-teinte qui changent d'une semaine à l'autre. Cela fait ressortir de nombreux problèmes (conditions de travail, fatigue et manque de personnel, ...) qui entraînent un surplus de travail. Tout cela entraîne un climat angoissant pour le personnel et les résidents. Nous redoublons de vigilance du fait que nos patients sont fragiles et à risques.

Malgré tout, nous essayons d'apporter avec nous notre bienveillance, notre soutien, notre douceur, notre écoute et bien d'autres actions.

Emilie, aide-soignante



Brulaisienne depuis 2012, je travaille depuis 2007 à la résidence Bel Air à Maure de Bretagne. J'ai tout d'abord occupé un poste d'agent de service hospitalier de nuit puis suite à une formation, j'ai évolué sur un poste de jour d'aide-soignante dans l'unité Alzheimer et démences apparentées de la résidence.

L'apparition de la Covid a quelque peu bousculé nos habitudes et pratiques professionnelles. En effet, celui-ci nous a obligés à nous adapter à suivre de nouveaux protocoles pas toujours compris par nos résidents dont le but était pourtant de les protéger.

Les confinements successifs ont été autant une épreuve pour les résidents que pour leur famille. Il a fallu redoubler d'efforts pour garder le lien social notamment avec des appels en visioconférence.

Aujourd'hui, la situation se stabilise et nous espérons un futur serein.

Meilleurs vœux à tous, prenez soin de vos aînés.

Christelle, thérapeute manuelle et somatopathe

Après 24 années d'expérience de préparatrice en pharmacie et 4 années de formation théorique et pratique, j'ai ouvert mon cabinet le 1er octobre dernier au 6 place du marché à Val d'Anast.

Bien qu'ayant fait ses preuves, mon métier ne se substitue pas à la médecine mais vient en complément. J'accompagne les gens et les aide à retrouver une mobilité et la meilleure physiologie qu'il soit afin d'être en meilleure santé. Inspirée de la méthode ostéopathique POYET et de la médecine chinoise, les techniques employées se classent dans la catégorie des "médecines douces" apportant soulagement et confort de vie.



Beaucoup de gens continuent à souffrir et ne connaissent pas ces méthodes ou pensent tout simplement que seule la médecine est crédible. Heureusement, d'autres n'hésitent pas à pousser la porte, puis en parlent autour d'eux.

Avec la pandémie, je rencontre énormément de gens angoissés, avec un sommeil perturbé, ou avec des douleurs thoraciques, lombaires (conséquences du stress, situation contraignante...), je relance leur système immunitaire. Je travaille sur la structure qui gouverne la fonction du corps pour retrouver la physiologie mais aussi sur le système émotionnel.

Jean-Charles, infirmier

Suite à une reconversion, j'exerce le métier d'infirmier depuis 4 ans maintenant. Je me suis tourné vers le domicile il y a un peu plus d'un an. Je travaille dans un cabinet à Monteneuf.



Notre charge de travail est assez fluctuante et soumise aux différentes vagues de contamination auxquelles nous sommes confrontés. La pandémie nous oblige à adapter notre travail et nos horaires. Les vaccinations, tests et surveillance de personnes positives rythment désormais notre quotidien. Mais globalement, les gens sont de plus en plus compréhensifs et autonomes face à la gestion de la maladie.

Espérons qu'elle touche à sa fin et que l'horizon 2022 s'éclaircisse.

Laetitia, aide à domicile

37 ans, mariée, maman de jumeaux et d'un petit Léonce né le 1^{er} février. Brulaisienne depuis fin 2014 exerçant le métier d'aide à domicile sur le territoire depuis 2015. Un métier humainement enrichissant qui permet des relations uniques avec chaque personne accompagnée. Le personnel d'aide à domicile fait un travail remarquable de relais, d'accompagnement, de soutien, bien au-delà des tâches ménagères, auprès de nos aînés, de personnes porteuses de handicaps, fragilisées ou isolées, chaque jour, et intensément depuis le début de l'épidémie de la covid 19 et des différents confinements des familles/proches.

Des professionnels en première ligne qui ont dû faire face à de nombreuses difficultés dès le début (matériel, absentéisme, épuisement, reconnaissance...).

Néanmoins leur adaptabilité et leur patience leur ont permis d'appréhender rapidement la situation que nous traversons auprès des bénéficiaires.

Espérons au moins que la crise sanitaire mettra en lumière cette profession pour laquelle le personnel se démène avec dévouement.



Magali, auxiliaire de vie

A bientôt 50 ans, je suis maman de deux enfants de 20 et 17 ans et nous habitons avec mon conjoint la commune des Brulais depuis 21 ans.

Je suis auxiliaire de vie sociale afin d'accompagner plus particulièrement nos aînés dans les gestes de tous les jours, d'être à leur écoute et de permettre ainsi leur maintien à domicile.

L'humain est au cœur de cette profession, ce qui la rend très enrichissante sur le plan personnel. Le sourire en retour des personnes que nous aidons est la plus belle des récompenses.

Tous ces métiers du médico-social ont été mis en lumière grâce, malheureusement à la pandémie que nous traversons et les premiers confinements alors que depuis de nombreuses années ces professionnels et bénévoles œuvrent sans compter leurs temps pour le bien-être des personnes.

Marine, aide-soignante



34 ans, j'ai commencé par être aide à domicile en 2008, puis agent de service hospitalier en 2011 en EHPAD. J'ai passé mon concours d'aide-soignant en 2012 pour être diplômée ensuite en 2013. J'ai débuté ma carrière professionnelle auprès des personnes âgées et je pense avoir trouvé ma voie.

Depuis la crise sanitaire, le climat professionnel est anxiogène. Il a fallu se réorganiser professionnellement et personnellement en travaillant 12h (7h/19h) à cause du manque de personnel. Cette pandémie n'a fait que confirmer le manque accru de personnels soignants et non-soignants dans tous les services de santé mais aussi le manque de moyens matériels et organisationnels. Cette crise est particulièrement exceptionnelle par son ampleur et ses spécificités, qui pour la plupart reste inconnues.

Les soignants ont démontré de grandes capacités d'adaptation et de flexibilité malgré les difficultés cumulées. C'est grâce au soutien des familles, des résidents mais aussi de l'encadrement, que nous soignants, continueront à prendre soin de vous avec le sourire. Voilà mon ressenti face à cette pandémie, avec mes yeux de soignante.

Marité, aide-soignante

Retraitée depuis 2013, j'ai exercé le métier d'aide-soignante durant 36 ans. Depuis 2014, je fais des remplacements en intérim.



Les diverses vagues de la Covid ont mis en lumière bon nombre de fragilité au sein des soins. Cela a mis en évidence le manque de matériels (masques, charlottes, gants, protections individuelles ...).

Les familles ont dû faire face au deuil de leur proche sans pouvoir les accompagner dans leur fin de vie. Les structures hospitalières ont été impactées par l'afflux de patients, par le faible taux de lits de réanimation. Certaines structures ont dû se débrouiller par elles-mêmes étant dans l'impossibilité de mettre en place les diverses mesures demandées lors des soins donnés aux malades ou résidents comme la distanciation sociale, le lavage des mains, le port du masque...

L'ensemble des soignants a tenu. Le secteur médical est à ce jour fragilisé par un manque de moyens humains, financiers et matériels. Être soignant est une vocation, c'est aider l'autre, rendre service, apporter du réconfort et de l'empathie.

Nous remercions ces 9 Brulaisiennes et Brulaisiens ayant accepté de témoigner et les assurons de notre reconnaissance pour leur dévouement au service de leur prochain.

VIE ASSOCIATIVE

Dissolution de l'association « Club des Bruyères »

En 2020, 24 personnes étaient inscrites, 7 personnes participaient aux concours cantonaux. Il était difficile de rassembler assez de personne pour jouer à la belote ou aux palets. Le voyage organisé a dû être annulé faute de participant. Toutes les cotisations 2021 ont été remboursées à cause du confinement lié au Covid19. Le bureau s'est réuni et a décidé à l'unanimité de dissoudre le Club des Bruyères et de rejoindre le Club de Lorette de Comblèsac. En ce qui concerne la trésorerie, il a été convenu de verser 50 % pour la recherche contre le cancer au Centre Eugène Marquis et les 50 % restant au Club de Lorette. Le matériel (machine à café, tapis de belote, vin, gâteaux...) sera donné au Club de Comblèsac et les planches à palets, sur proposition d'un membre de bureau, seront données à la mairie pour en faire profiter les habitants, le commerce... Si les conditions sanitaires le permettent, les aînés sont invités à rejoindre le Club de Lorette et à participer de nouveau aux rencontres cantonales.

ABMAGEOR

L'association ABMAGEOR (Aide Brulaisienne aux Maladies Génétiques et Orphelines) qui œuvre pour le TELETHON cherche un nouveau bureau pour redynamiser cette association.

Si vous souhaitez entrer dans cette aventure associative en tant que membre du bureau ou en simple qualité de bénévole, nous vous invitons à participer à la réunion du samedi 19 février à 10h30 à la salle polyvalente de Les Brulais.

Nous vous attendons nombreux pour faire revivre cette association.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Mme Bouget, présidente au 07.87.84.89.40, ou Mme Berthier au 06.50.46.88.29.

L'ACCA

Cette année l'ACCA de Les Brulais compte 16 chasseurs dont 5 actionnaires. La fédération de chasse nous a accordé 9 bracelets chevreuils et 2 bracelets sangliers pour la saison. Les 26 et 27 janvier, nous avons procédé à un comptage de gibiers sur la commune, le lièvre et le chevreuil y sont présents en grand nombre. L'ACCA organise une chasse à courre aux lièvres le samedi 12 mars.

Atelier mémoire

L'atelier mémoire a lieu désormais les mardis après-midi de 14h30 à 17h00 à la salle de la mairie. Les prochains ateliers auront lieu les 8 février, 8 mars, 5 avril, 10 mai et 7 juin.

Vous pouvez toujours venir nous rejoindre munis d'un cahier et d'un crayon.

Nous comptons sur vous. (Pass sanitaire obligatoire).

Club papier

Désormais l'atelier papier a lieu une fois par mois les mardis après-midi de 14h30 à 17h00 à la salle de la mairie. Les prochains ateliers auront lieu les 15 février, 15 mars, 12 avril, 17 mai et 14 juin.

N'hésitez pas à nous rejoindre, munis de papier (publicité), de ciseaux, de colle et de crayons.

(Pass sanitaire obligatoire)



INFOS GENERALES ET PRATIQUES

France-Services

France-services est un service porté par VHBC pour aider les administrés dans leurs démarches administratives. Les usagers seront renseignés par des agents formés dans plusieurs types de démarches : aides et prestations sociales, impôts, emploi, insertion, retraite, justice et prévention santé notamment. Pensez à apporter les documents liés à votre demande et vous munir de vos identifiants et mots de passe.

Centre social et culturel Chorus à Val d'Anast – 02 99 92 46 99 – fs.chorus@vallonsdehautebretagne.fr



Nouvelle carte d'identité



La nouvelle carte d'identité est entrée en vigueur depuis le 2 août 2021. Cette carte, plus petite que l'ancienne, est au format carte bancaire (comme le nouveau permis de conduire) et contient une puce électronique. Les caractéristiques de cette nouvelle carte visent à lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité. Vous n'avez pas besoin de renouveler votre carte actuelle de manière anticipée si elle est encore valide. Ce n'est qu'en 2031 que vous ne pourrez plus voyager dans l'espace européen avec votre ancienne carte. La durée de validité de la nouvelle carte sera de dix ans et non plus de quinze ans, pour respecter

le règlement européen. La première demande et le renouvellement de la carte d'identité sont gratuits sauf en cas de perte ou de vol (25 €).

Elagage

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, pensez à entretenir vos plantations situées le long des réseaux routiers, téléphoniques et électriques.

Dépôt sauvage d'ordures

Certaines personnes déposent leurs ordures ménagères près des bacs à papier et à bouteilles ou bien au bord des routes. Pour le bien-être de tous, et par respect pour Didier, nous demandons à ces personnes de bien vouloir les déposer dans les lieux appropriés. Tout contrevenant s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

Divagation des chiens

Pensez à la sécurité et au voisinage, ne laissez pas vos chiens divaguer. A toutes fins utiles, sachez que la commune dispose d'un contrat avec un chenil. Contactez la mairie.

Lutte contre la prolifération des ragondins

Dans la continuité de la campagne de piégeage réalisée par une dizaine de bénévoles du 15 juillet au 15 août dernier, la commune vient de se doter de cinq nouvelles cages de piégeage qu'elle propose de mettre à disposition gratuitement à toutes personnes volontaires pour piéger. Contactez la mairie.

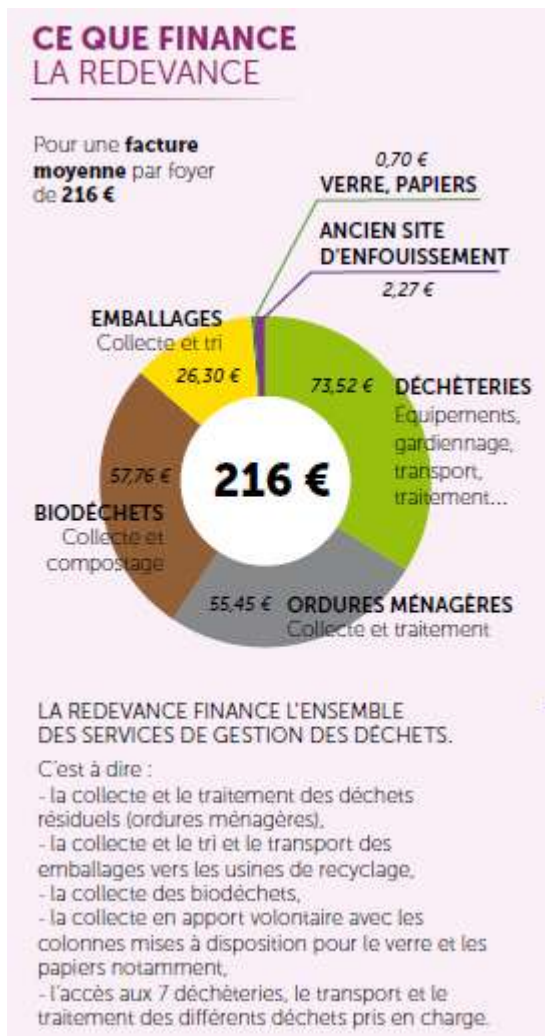
NB : La personne ayant « emprunté » une cage sur les lagunes est priée de la déposer à l'atelier technique. L'accès aux lagunes est interdit aux visiteurs.

Lutte contre les rongeurs

Pour réduire la prolifération des rongeurs, la municipalité distribue gratuitement des appâts. Renseignez-vous à la mairie.

Smictom

Malgré les actions mises en place ces dernières années pour réduire le volume des déchets résiduels envoyés à l'incinération et à l'enfouissement, la hausse de ces coûts doit se répercuter inévitablement sur la redevance déchets qui finance à elle seule, l'ensemble du service de gestion des déchets. Par rapport à 2021, il est demandé 2 € de plus par mois en moyenne par ménage pour financer l'augmentation des taxes et des coûts de traitement.



paysdevilaine.fr +

Tarifs 2022 pour les ménages

	1 pers.	2 à 3 pers.	4 pers.	5 à 7 pers.	8 pers. et +
Part fixe Abonnement aux services + 12 levées du bac gris + 20 passages en déchèterie	170,50 €	223,30 €	248,60 €	273,90 €	299,20 €
Part Variable Coût unitaire de la levée supplémentaire à 12	9 €	9,50 €	10 €	10,50 €	11 €

Le pass déchets des particuliers donne désormais droit à 20 passages en déchetterie par année civile.

Il s'agit de :

- Sécuriser les déchetteries en régulant le nombre de véhicules et en incitant à regrouper les apports,
- Identifier les professionnels et s'assurer qu'ils utilisent les déchetteries dans les règles,
- Améliorer les conditions de dépôts des déchets,
- Améliorer la disponibilité des agents valoristes pour renseigner les usagers
- Accentuer la valorisation et le recyclage des déchets déposés
- Chaque usager peut consulter, au fil du temps, le nombre de passages en déchetterie réalisés sur son compte « Ecocito » depuis le site internet du Smictom par www.smictom-paysdevilaine.fr

Travaux trésorerie Guichen

Depuis le 12 novembre dernier et jusqu'à l'automne 2022, le Service de Gestion Comptable (SGC), de Guichen est fermé pour travaux. Vous pouvez toujours joindre ce service :

- Par téléphone : 02 99 57 01 18 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Par courriel : sgc.guichen@dgifp.finances.gouv.fr
- Par courrier : SGC de Guichen – BP 98025 – 35580 Guichen

Des permanences sans rendez-vous sont ouvertes tous les mardis matin de 8h30 à 12h30 à l'espace France Services de Guichen – Le Réso 26, rue du Commandant Charcot 35580 Guichen

UNE PAGE D'HISTOIRE

La trêve de LES BRÛLAIS

Aujourd'hui nous parlerons de la "*trêve de Les Brûlais*"¹. Elle occupa longtemps les esprits de nos ancêtres. Cependant avant d'entrer dans le vif du sujet, il convient de préciser la signification du terme : "*trêve*". Ce mot est commun à toutes les contrées celtiques. Division territoriale de base, il n'a pas au départ une connotation ecclésiastique. Pourtant au fil du temps et notamment pour Les "*Brûlais*", l'idée d'une réorganisation de la paroisse de Comblessac a vu le jour car il n'y avait pas assez de prêtres pour un territoire aussi grand.

Un peu partout des trêves ecclésiastiques administrées par un **curé** (vicaire) voient le jour en Bretagne. Celui-ci obtient la charge de l'Etat civil, renseigne les registres paroissiaux mais reste subordonné au **recteur** de la "paroisse-mère". Cette paroisse dite "*succursale*", "*fillette*" de l'église mère ou "*matrice*," constitue une annexe spirituelle. Pour créer une trêve, le seigneur du lieu devait en référer à l'évêque.

Ce que l'on vient de présenter s'applique à peu de choses près à la trêve de Les "*Brûlais*".

Tout débute au **V^{ème}** ou **VI^{ème}** siècle. Notre territoire, sous l'autorité de **MELAINE**, tombe sous l'influence d'une abbaye bénédictine. La vierge lui apparaît. Naîtra un **pèlerinage** dont la notoriété est telle que le premier couvent est trop petit. Il faut envisager la construction d'un prieuré. Ce sera chose faite. Les moines s'y installent et vont gérer leurs possessions jusqu'au **IX^{ème}** siècle. Ils vont conserver malgré tout une attache avec la paroisse-mère de Comblessac alors que la "*matrice*" paroissiale tombe dans les mains de seigneurs laïques.

Le prieuré "*Notre Dame et Saint-Etienne des Brûlais*" sera par la suite fondé vers le **XIII^{ème}** siècle. Un de leurs représentants défendra les intérêts de la communauté jusqu'à la révolution, avec la perception de la dîme. Dans le cartulaire ² de Saint-Melaine se trouve associée, à la commune mère, la trêve de "*Les Brûlais*".

Au **XV^{ème}** siècle, cet engouement va exciter les convoitises. Après la visite d'Anne de Bretagne s'en est trop pour le recteur de Comblessac. Ce dernier cherche à disputer les bénéfices importants de cette trêve avec le prieur du nouveau "**Grand prieuré**" et avec la noblesse de Maure en la personne de la duchesse de **MORTEMART**. Il convient de préciser que la vaste paroisse **d'Anast**³ respectera les limites de son territoire sans chercher l'incursion profonde du territoire de *Les "Brûlais"* qui résistera à toute expansion du fait de son statut particulier lié à la donation faite à Melaine, évêque de Rennes.

Au **XVIII^{ème}** siècle les relations sont de plus en plus tendues entre les deux communautés. Un commando aux ordres de **Guillaume REGNAULT**, recteur de Comblessac tentera de subtiliser la statue de N.D de Les "*Brûlais*". Une échauffourée s'ensuivit sans conséquence dramatique.

Partie intégrante du territoire de Comblessac pendant treize siècles, c'est à Saint-Melaine que notre paroisse doit finalement son existence et son indépendance. Après tant d'années d'incertitude et de lutte, sous la restauration, par une ordonnance royale du **11 février 1820** notre paroisse aura enfin une existence légale.

Quelques années avant, en **1790** sous la Révolution Française, la commune indépendante de Les "*Brûlais*" avait déjà été reconnue.

¹Les Brulais s'écrit à l'époque avec accent. Comme nous l'avons vu dans le précédent bulletin c'est une décision du conseil municipal qui modifiera cette orthographe.

² Un cartulaire (du latin médiéval chartularium)," est un recueil d'actes.

³ Cette paroisse regroupait Campel, Bovel, Loutehel, Mernel et Saint-Séglin.

URBANISME

Permis de construire

22/03/2021	PC 035 046 21 E0001	RAIMBAUD Loïc	3, La Crubrais 35330 LES BRULAIS	Création d'une véranda sur terrasse existante
06/04/2021	PC 035 046 21 E0002	SENOUQUE Rémy	6, rue des Jardins 35330 LES BRULAIS	Création d'un carport
09/04/2021	PC 035 046 21 E0003	HANRI Anthony AUBRON Tricia	8, Square du Ker Fleuri 35170 BRUZ	Rénovation et modification façades
10/06/2021	PC 035 046 21 E0004	Commune de LES BRULAIS	2, rue des Bruyères 35330 LES BRULAIS	Construction d'une salle associative et citoyenne (surface de 132 m ²)
06/08/2021	PC 035 046 21 E0005	ALLEN Daniel	La Basse Bouère 35330 LES BRULAIS	Construction d'un nouveau garage de 54 m ²
19/08/2021	PC 035 046 21 E0006	EVAÏN Franck	La Touche Bel'If 35330 LES BRULAIS	Construction d'un nouveau bâtiment pour veaux de 312 m ²
10/09/2021	PC 035 046 21 E0007	Commune de LES BRULAIS	2, rue des Bruyères 35330 LES BRULAIS	Construction d'un carport (emprise au sol de 80 m ²)
14/12/2021	PC 035 046 21 E0008	EECKEMAN Julien & DELLIAUX Claire	2, L'Irvouie 35330 LES BRULAIS	Extension d'une maison d'habitation avec démolition d'une ancienne soue à cochons

Déclarations préalables

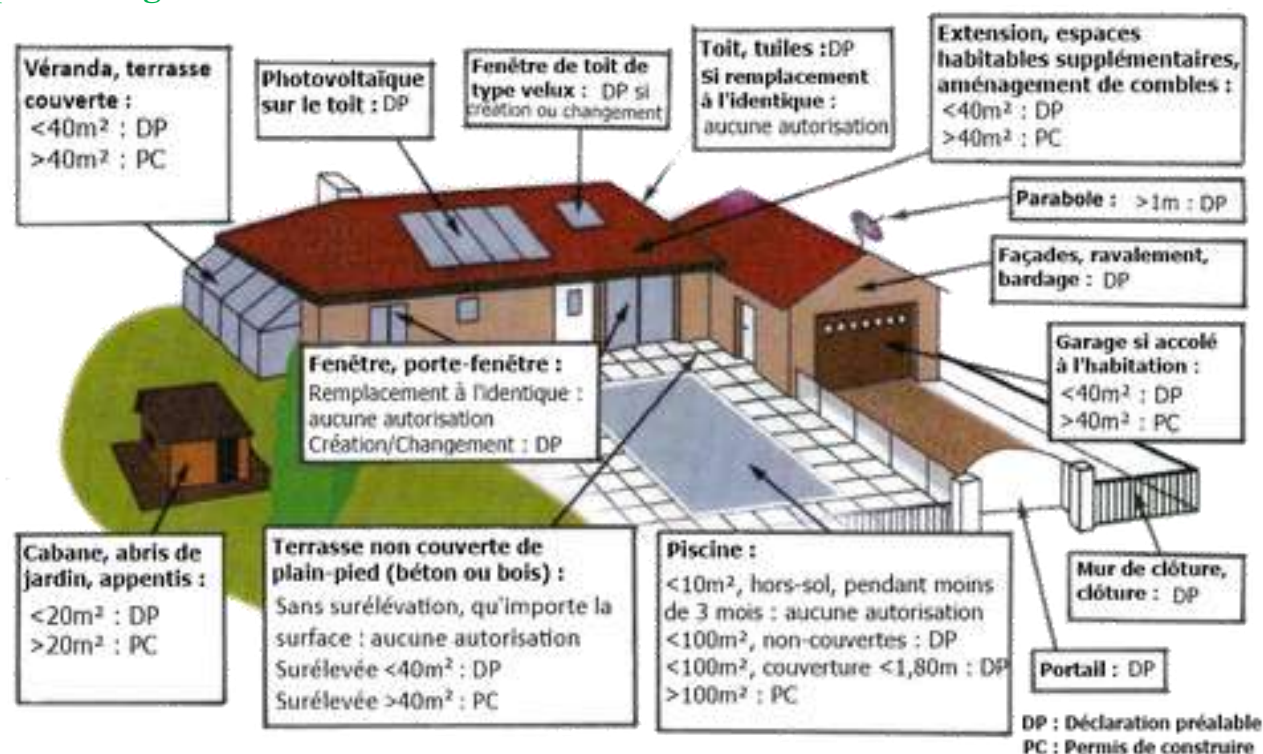
21/01/2021	DP 035046 21 E 0001	M. et Mme LAURENT Philippe	12, rue des Buis	Mur de soutènement enduit ton Pierre
02/02/2021	DP 035046 21 E 0002	Commune de Les Brulais	Le Bourg	Création ouverture porte de garage
15/02/2021	DP 035046 21 E 0003	SENOUQUE Rémy	6, rue des Jardins	Création clôture avec pose de portail + portillon
15/02/2021	DP 035046 21 E 0004	PIEL Chrystèle	11, rue de la Vigne	Pergola bioclimatique adossée au mur côté jardin
19/02/2021	DP 035046 21 E 0005	COMBOT Franck	Le Chêne Rond	Création ouverture Pignon EST
02/03/2021	DP 035046 21 E 0006	Commune de Les Brulais	1, rue de l'Aff	Abri de terrasse
09/04/2021	DP 035046 21 E 0007	EDF ENR	6, Le Bigot	Pose de panneaux photovoltaïques sur 15,2 m ²
15/04/2021	DP 035046 21 E 0008	ROUGE Anthony	4, rue de l'Aff	Reconstruction à l'identique
15/06/2021	DP 035046 21 E 0009	SDE 35	Fénisset - Le Bigot	Implantation d'un support béton de 16m pour ligne HTA
13/12/2021	DP 035046 21 E 0010	Alain MENOÛ	2, place St Etienne	Installation d'un garage de 15,63 m ²

Certificats d'urbanisme

36 dossiers enregistrés en 2021 dont :

- 25 opérationnels (faisabilité de projets de construction)
- 11 d'information (information sur les terrains dans le cadre d'une vente)

Rappel des règles d'urbanisme



Dématérialisation des autorisations du Droit des sols

Depuis le 1er janvier 2022, vous avez la possibilité d'adresser vos demandes d'autorisations de travaux par voie électronique sur une adresse mail dédiée : urba@lesbrulais.fr.

ETAT CIVIL

Naissances :

Le 31 mai 2021, Marceau MELUC-MARCONNET, 1 l'Irvoüie

Le 1^{er} juillet 2021, Lou ASFEZ, 27 rue des Bruyères

Le 12 juillet 2021, Mila CORBLIN, 1 rue des Bruyères,

Le 03 octobre 2021, Victoire GOUYETTE, 4 La Gouie

Mariages :

Le 24 juillet 2021, Ludivine CAMBERLEIN et Chris HILAIRE

Le 09 octobre 2021, Amande GAT et Damien FRANCO SANCHEZ

Décès (personnes nées et/ou habitant sur la commune) :

Le 6 janvier 2021, Dominique CARRIC décédé à Chartres-de-Bretagne

Le 24 janvier 2021, Joseph LASSAIS décédé à Ploërmel

Le 20 avril 2021, Marcelle MONNIER née JOLY décédée à Redon

Le 10 mai 2021, Anna ROPERT décédée à Bain-de-Bretagne

Le 26 mai 2021, Henri HERVOIR décédé à Plélan-le-Grand

Le 15 juin 2021, Anne BEZIAU décédé à Les Brulais

Le 13 juillet, Marie NOEL née MOUFFLET décédée à Les Brulais

Le 23 juillet, Suzanne BLECON née ROGER décédée à Rennes

Le 23 juillet, Roger PESCHARD décédé à Val d'Anast

Le 12 novembre 2021, Joseph ROUXEL décédé à Chantepie

Numéros utiles

Permanence du **DEPUTE** Gaël LE BOHEC sur rendez-vous auprès de son collaborateur Nicolas ELLEOUET au 06.64.82.58.50

Permanence de l'**ARCHITECTE CONSEIL** sur rendez-vous, à l'espace CHORUS au 02.99.92.46.99

Permanence du **CONCILIATEUR DE JUSTICE** uniquement sur rendez-vous au 02.99.92.46.99

Brigade de proximité de Guichen

70, Rue du Général Leclerc – 35580 GUICHEN

Ouverte 7/7 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi au samedi

Et de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 les dimanches et jours fériés.

Tél : 02 99 57 01 02

Brigade de proximité de Val d'Anast

82, Rue de Guer – 35330 VAL D'ANAST

Ouverte de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le lundi,

De 14h00 à 18h00 le mercredi et 08h00 à 12h00 le vendredi.

09h00 à 12h00 et 15h00 à 18h00 les lundis fériés.

Tél 02 99 34 95 03

Mairie	02.99.34.90.58 mairie@lesbrulais.fr	Maison médicale de Val d'Anast	02.99.34.95.06
Horaires d'ouverture :		Maison médicale de garde de Messac	02.99.92.36.94
Lundi et vendredi :	14h00 à 17h30	Pharmacie de garde	3237
Mardi et jeudi :	9h00 à 12h00	Centre antipoison	02.99.59.22.22
Site internet :	http://www.lesbrulais.fr/		
SAMU	15		
GENDARMERIE	17		
SAPEURS-POMPIERS	18		
Urgence téléphone portable	112		
Allo enfance en danger	119		

Piétons ou cyclistes, enfants et adultes, lorsque vous marchez ou roulez sur le bord de la route, pensez à être vus des automobilistes.
Portez un brassard ou un gilet réfléchissant.

LA DÉCHETTERIE DE VAL D'ANAST

Horaires d'ouvertures :

Été du 1/04 au 31/10

Le lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Hiver du 1/11 au 31/03

Le lundi, mercredi et vendredi de 14h à 17h

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Hugues RAFFEGEAU.

DIRECTEUR ADJOINT : Chrystèle BRUNARD (présidente du 4C)

RESPONSABLES DES EDITIONS et de la PUBLICATION : *les membres du comité consultatif communal à la communication (4C)* :

Alain LACORNE, Jeannine LEVIEIL, Yolande DEUTSCH, Isabelle GUIHARD-METAYER, Karen BERTHIER, Eric LECLERC.

AUTRES REDACTEURS : *Le conseil municipal.*

Editeur : La mairie de LES BRULAIS, 2 rue des Bruyères

Reproduction interdite

Impression : *Imprimerie Pierre*

Photographie : tous droits réservés

Tirages : 270 exemplaires